

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRPE/2002/15
25 avril 2002

FRANCAIS
Original: ANGLAIS et
FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE)
(Quarante quatrième session, 10-14 juin 2002,
point 4.2. de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE RECTIFICATIF 2 À LA SÉRIE 05
D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT No 83

(Émissions des véhicules des catégories M₁ et N₁)

Transmis par le secrétariat

Note: Le texte reproduit ci-après a été préparé par le secrétariat, suivant
une notification reçue de l'expert de la Yougoslavie.

* * *

A. PROPOSITION

Paragraphe 11.1.3.2., (Anglais et Russe seulement)

Paragraphe 11.1.4.1., modifier comme suit :

"
seront considérés, pour les besoins des paragraphes 11.1.3.1. et
11.1.3.2. comme des véhicules de la catégorie N₁. "

B. JUSTIFICATION

Les amendements apportés sont des corrections rédactionnelles.

Note: Le présent document est distribué uniquement aux experts de la
pollution et de l'énergie.